

Comment faire pour détecter si votre enfant subit de la violence ou de l'intimidation ?

▶ Votre enfant ne viendra **pas nécessairement se confier à vous**, par embarras ou par peur de subir des représailles. Voici quelques **indices possibles**:

- Il revient à la maison avec des blessures, des vêtements abîmés, des objets perdus ou volés et a de la difficulté à vous en expliquer la cause.
- Il change le trajet qu'il utilise habituellement pour se rendre à l'école.
- Il trouve des excuses pour ne pas aller à l'école ou pour éviter certains lieux.
- Il a peu d'amis.
- Il perd l'intérêt pour des activités ou des matières scolaires qu'il appréciait auparavant. A des résultats scolaires qui diminuent.
- Il envisage le décrochage scolaire.
- Il semble malheureux, irritable, déprimé, anxieux.
- Il a une perte d'appétit, des maux de ventre, des troubles du sommeil, des colères soudaines.
- Dans le cas de la cyberintimidation, il arrête brusquement d'aller sur le Web.

L'intimidation, **ce n'est pas normal, ce n'est pas qu'une simple chicane : c'est grave!**

Elle peut engendrer un grand nombre de conséquences négatives chez celui qui la subit et peut faire de son quotidien un cauchemar. Ce sentiment d'impuissance empêche très souvent la victime de se défendre.

Personne ne mérite d'en subir!

Dans les cas d'intimidation, il faut intervenir pour éviter que la situation empire! Il ne faut pas ignorer ce qui se passe en espérant que le temps règlera les choses...

Votre enfant est victime, auteur ou témoin d'intimidation et a **besoin d'un soutien supplémentaire, demandez de l'aide** auprès de l'école, du CSSS ou auprès des organismes communautaires.

Tel-Jeunes: 1-800-263-2266

Jeunesse J'écoute: 1-800-668-6868

intimidationesfl@cs-soreltracy.qc.ca

Informations pour les parents



Intimidation et violence

▶ **La VIOLENCE** est l'utilisation de la force envers une autre personne (directement ou indirectement).

Elle peut prendre plusieurs formes : **physique** (frapper, bousculer, lancer des objets, cracher), **psychologique** (mettre à part, briser une réputation, répandre des rumeurs), **verbale** (insulter, menacer), **écrite** (sur les médias sociaux, dans un texto, dans un courriel) ou **sexuelle** (des actes inappropriés qui violent l'intimité de l'autre).

Elle vise à provoquer des conséquences négatives à la victime (physiquement, psychologiquement, aux biens, aux droits, au bien-être ou à la réputation).

L'INTIMIDATION arrive lorsque la violence...

- **se répète** à plusieurs reprises;
- présente **une inégalité** du rapport de force (on domine la victime, qui a de la difficulté à se défendre);
- **provoque de la détresse** chez la victime.

Quoi faire, si votre enfant est **VICTIME** d'intimidation ou de violence ?

1 **RESTEZ CALME, RASSUREZ votre enfant, prenez des NOTES**

- Laissez votre enfant se confier à son rythme. Félicitez-le pour son courage.
- Demandez-lui de décrire ce qui lui arrive. Prenez en note ces informations (quand, où, quoi).
- Ne jetez pas le blâme sur lui. Dites-lui que personne ne mérite de vivre une telle situation.
- Indiquez que vous allez le soutenir pour que la situation cesse.

2 **DÉNONCEZ la situation**

- Incitez votre enfant à dénoncer aux adultes ou aux endroits indiqués dans l'école. Expliquez qu'en dénonçant, il obtiendra de l'aide.
- Contactez la direction d'école pour dénoncer la situation et pour trouver des solutions. Informez-vous des mesures qui seront prises par l'école.

3 **Faites partie de la SOLUTION**

- Soyez attentif à la présence d'indices possibles de victimisation. Si tel est le cas, contacter la direction d'école.
- Conseillez à votre enfant :
 - ⇒ de ne pas rester seul, de chercher la présence de bons amis. Ainsi, il a moins de risque de se faire intimider;
 - ⇒ d'éviter de fréquenter des endroits où il se fait intimider, qui sont isolés ou sans surveillance;
 - ⇒ d'éviter les actes de vengeance: ces gestes peuvent se retourner contre lui en créant une escalade de la situation.

Quoi faire, si votre enfant est **AUTEUR** d'intimidation ou de violence ?

1 **RESTEZ CALME et DISCUTEZ**

- Demandez à votre enfant de vous parler de la situation.
- Indiquez que vous prenez la situation très au sérieux, que rien ne justifie son comportement.
- Expliquez la gravité et les conséquences de ses gestes.
- Indiquez que vous allez le soutenir et l'encadrer pour que la situation cesse.

2 **DÉNONCEZ la situation**

Contactez la direction d'école pour dénoncer la situation et pour trouver des solutions. Informez-vous des mesures qui seront prises par l'école.

3 **Faites partie de la SOLUTION!**

- Supervisez votre enfant dans la mise en place des mesures prévues par l'école.
- Soyez attentif à la présence d'indices vous permettant de croire que la situation se poursuit. Si c'est le cas, contacter la direction d'école.
- Avec votre enfant :
 - ⇒ discutez des façons acceptables d'exprimer sa colère, de la tolérance et que personne ne mérite de subir une telle situation;
 - ⇒ supervisez davantage ses activités, questionnez sur ses amis et sur ce qu'il fait avec eux;
 - ⇒ soyez présents, en passant davantage de temps ensemble.

L'intimidation et la violence à l'école **est l'affaire de tous!**

Quoi faire, si votre enfant est **TÉMOIN** d'intimidation ou de violence ?

Les témoins peuvent aussi vivre des conséquences négatives (vivre un sentiment d'insécurité, rendre légitimes à leurs yeux de tels actes, leur apprendre ces mauvais comportements).

Si votre enfant est témoin:

1 **Demandez à votre enfant de vous parler de la situation!**

2 **DÉNONCEZ la situation : protéger les enfants est l'affaire de tous**

- Demandez à votre enfant de dénoncer aux adultes ou aux endroits indiqués dans l'école. Accompagnez-le dans cette démarche si cela est nécessaire.

3 **Faites partie de la SOLUTION**

Avec votre enfant :

- ⇒ Indiquez que vous prenez la situation très au sérieux, que rien ne justifie de tels agissements;
- ⇒ discutez de tolérance, des façons acceptables d'exprimer sa colère et de gérer ses conflits;
- ⇒ expliquez l'importance de dénoncer, d'être solidaire avec la victime et d'intervenir pour la défendre s'il se sent en sécurité.

Dans tous les cas, s'il s'agit d'un **acte criminel** ou que la **sécurité** immédiate d'un enfant **est compromise**, contactez les services policiers.